



● à pôle emploi
Rémunérations (pp. 6 et 7)
**Marre de trimer
pour des nêfles**



● cadres et encadrants
QVT (p. 13)
**La direction s'assoit
sur le baromètre**

modes d'emplois



www.snufsu.fr

Numéro 79 | automne 2022 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

● objectif précarité (pp. 2 à 5)

Assurance chômage, apprentissage, retraites, droit de grève

Nous ne laisserons pas faire



● à lire, voir, entendre

Coming in (pp. 16 et 17)

**Comment accepter
son homosexualité**

● féminismes

Égalité (pp. 14 et 15)

**Quand juridique rime
avec économique**

● agents publics

CCPLU et CCPN (p. 9)

**Nouveaux recours
gagnés par le SNU**

● luttes

Inspection du Travail (p. 12)

**Anthony Smith,
bientôt réhabilité**

● écologie

Sobriété (pp. 10 et 11)

**Produire mieux
ou produire moins ?**

● à pôle emploi

Chômage (p. 8)

**Toujours moins
de DE indemnisés**

Coup d'envoi de la rentrée sociale

Après le lancement du Conseil national de la refondation (CNR), coup de com' raté de début septembre, boycotté par la majorité des centrales syndicales et l'opposition, Macron met en place « Objectif plein emploi ». Confié au ministère du Travail, la mission comporte huit chantiers : la création de France Travail, la réforme du RSA, le contrat d'engagement jeune, la réforme de l'assurance chômage, l'apprentissage, la formation professionnelle, la réforme des retraites, et un obscur « travailler mieux ». L'ensemble doit faire l'objet d'une nouvelle loi Travail prévue à l'été 2023. Le gouvernement a dévoilé les premiers contours de France Travail : un guichet unique, un partage des données, une gouvernance basée sur la subsidiarité, pas de fusion dans un opérateur unique ni de régionalisation de la compétence emploi. Lancées le 23 septembre, les concertations doivent aboutir fin décembre avec le lancement d'expérimentations sur dix territoires et bassins d'emploi début 2023. Le déploiement de France Travail devrait s'effectuer de façon progressive jusqu'en 2024. Objectif plein emploi suscite déjà de nombreuses oppositions. Le volet apprentissage met les syndicats de l'Éducation nationale vent debout. Le volet retraite, et le projet de réforme de l'assurance chômage attisent la colère des syndicats. Face au bulldozer Macron, le mouvement syndical doit serrer les rangs, faire converger les luttes et installer un réel rapport de force, seule voie pour contrer et faire échouer les réformes nocives du gouvernement. C'est pourquoi les organisations syndicales et de jeunesse ont appelé le 18 octobre à une journée de mobilisation intersyndicale interprofessionnelle. Dans une logique de convergence des luttes, cette mobilisation a été le coup d'envoi du mouvement social pour contrer les multiples réformes antisociales du gouvernement. À Pôle emploi, entre les sous-effectifs, les conditions de travail, et le niveau de vie qui baisse, nous avons toutes les raisons de nous joindre massivement à cette journée... et à continuer de se mobiliser pour les suivantes. ●

Delphine Cara,
Secrétaire générale du SNU Pôle emploi

● Assurance chômage

On veut des droits

Le gouvernement a plusieurs fois rappelé sa volonté de modifier à nouveau les règles de l'assurance chômage. Au programme, des conditions d'indemnisation toujours plus défavorables et toujours plus de précarité.

Suite aux épisodes judiciaires et à la crise Covid, le gouvernement n'a pu mettre en œuvre sa dernière contre-réforme qu'en 2021. Pourtant, cette dernière a déjà produit un certain nombre d'effets : diminution du nombre d'indemnisés-es, puisque l'on passe de 48 % à 41 % d'inscrits à Pôle emploi qui perçoivent un revenu de remplacement ; des dizaines de milliers de salarié-es privés d'emploi ont été exclus du régime de l'assurance chômage alors qu'elles et ils au-

raient pu y prétendre avec les règles antérieures ; et l'allocation moyenne est aujourd'hui de 960 euros par mois, c'est-à-dire en dessous du seuil de pauvreté qui est de 1102 euros par mois.

DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES CHÔMEURS

Donc contrairement à la com' gouvernementale de 2019, cette contre-réforme n'a pas contribué à lutter contre la précarité, bien au contraire. En revanche, elle a permis de réaliser des économies pour l'Unédic, l'organisme

gestionnaire de l'assurance chômage, plus d'un milliard en 2021 ! Bref, des économies sur le dos des privé-es d'emploi ! Avec ses conséquences dramatiques : explosion des tensions aux guichets, au téléphone ou dans les mails... Mais aussi explosion des propos suicidaires de nos usagères et usagers, et une explosion des risques psychosociaux pour les agents de Pôle emploi, confrontés aux conséquences du durcissement des règles d'indemnisation. Malgré les dénégations gouvernementales, cette réforme a dégradé les conditions d'existence des chômeurs indemnisés. Et malgré les dénégations de notre direction, la dégradation des relations entre nos usagers et les agents de Pôle emploi continue de s'intensifier.

Chômeurs : ni fainéants ni fraudeurs !

Depuis de nombreuses années, de fausses idées sont véhiculées sur le chômage. L'une d'entre elles fait des privé-es d'emploi des fainéants passant leur temps devant la télé au lieu de chercher du boulot. Pourtant, lorsque l'on regarde attentivement les chiffres de reprise d'emploi (chiffres de la Dares), les sortants de Pôle emploi sont 42 % à prendre un emploi qui ne correspond pas à leur formation initiale et 31 % sont prêts à exercer un autre métier lors de leur recherche d'emploi. Non, les demandeurs d'emploi n'attendent pas que le travail vienne à eux ! Il faut également tordre le cou à un mensonge institutionnel qui fait des chômeur-es les rois de la fraude à l'indemnisation. Selon les chiffres mêmes de l'Unédic, la fraude aux allocations chômage représente 212 millions d'euros pour l'année 2021 pour 33,6 milliards

d'euros d'allocations versés soit... 0,6 % ! La prétendue fraude massive au chômage est donc un rideau de fumée pour cacher les mesures contre les privé-es d'emploi. Et la responsabilité des employeurs, on en parle ? Le gouvernement prétend qu'en s'attaquant à l'indemnisation des chômeur-es, il permet de soutenir l'effort de recrutement des entreprises dans les secteurs concernés par ces fameux métiers en tension. Quelles sont les propositions du gouvernement pour « inciter » les employeurs en difficultés de recrutement à améliorer les conditions d'emploi, de salaires et de conditions de travail dans leurs secteurs ? Aucune ! Pourtant, selon nous, des décisions fortes devraient être prises concernant l'attractivité des secteurs concernés, notamment des hausses des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

pour les privé-es d'emploi

À l'instar de la réforme sur les retraites, le régime de l'assurance chômage n'est pas menacé financièrement. Pourtant, le gouvernement a déjà présenté son projet de loi concernant les « mesures d'urgence sur le marché du travail en vue du plein emploi ». La com' gouvernementale explique que les règles actuelles devant prendre fin en novembre 2022, il est nécessaire de les prolonger pour l'année 2023, le temps de laisser les « partenaires sociaux » établir une nouvelle convention relative à l'assurance chômage qui fixerait les nouvelles règles dans le cadre d'une « concertation ». Mais le projet de loi déposé en septembre prévoit que seul le gouvernement pourra modifier ces règles tout au long de l'année 2023 ! C'est un réel danger pour les privé-es d'emploi et un camouflet pour le système paritaire chargé de gérer l'assurance chômage. Pendant l'été, le pouvoir a distillé quelques informations, notamment son intérêt pour le système canadien d'indemnisation du chômage : le gouvernement souhaite ainsi voir les durées de l'indemnisation évoluer en fonction du marché du tra-

vail local. Pire, lors de l'examen en première lecture de la loi concernant les mesures d'urgence sur le marché du travail en vue du plein emploi, une grande majorité de député-es – parmi lesquels la majorité gouvernementale, LR et RN – ont voté un amendement créant la « présomption de démission » lors d'un abandon de poste par la ou le salarié. Cette mesure rétrograde priverait d'indemnisation les salarié-es concernés, considérés alors comme démissionnaires. Bizarrement, nos voisins allemands, souvent cités en exemple et qui avaient pris ce type de mesures dans les années 2000 (suspension d'indemnisation en cas de refus d'emploi et contrôles renforcés des chômeurs) viennent d'annoncer la fin de ces mesures...

UNE NOUVELLE RÉFORME ENCORE PLUS VIOLENTE

Alors pourquoi un tel acharnement ? Si le gouvernement souhaite à nouveau, une fois encore dans un court laps de temps, légiférer sur les règles d'indemnisation du chômage, c'est qu'en plus de continuer à faire des économies sur le dos des chômeurs, nos gou-

Le SNU revendique :

- l'abrogation du décret de 2021 qui durcit les conditions d'indemnisation du chômage,
- le respect du paritarisme pour la construction de la prochaine convention relative à l'assurance chômage,
- une véritable réforme qui élargit le droit à l'indemnisation à l'ensemble des privé-es d'emploi,
- l'arrêt du nouveau plan de contrôle des chômeurs qui vise à faire baisser artificiellement les chiffres du chômage,
- l'ouverture de négociations sur les salaires et les conditions de travail dans les secteurs qui recrutent.

Ces différentes mesures sont le préalable incontournable à la construction d'une véritable Sécurité sociale professionnelle (SSP), garantissant les droits, les revenus et les conditions de travail de chaque salarié.e tout au long de sa vie (de la formation initiale à la retraite).

vernants veulent détruire l'idée même d'assurance chômage dans le cadre de la protection sociale collective. Le projet n'est plus de garantir un revenu de remplacement en cas de privation de travail (tel qu'inscrit dans la Constitution de 1946), mais de forcer les privé-es d'emploi à prendre n'importe quel travail, à n'importe

quelles conditions, au plus grand bénéfice des employeurs. Et ce n'est pas fini... En plus de ce premier texte, le gouvernement engage dans le même temps plusieurs réformes qui auront des conséquences pour l'ensemble des salarié-es, en emploi ou pas : réforme du RSA, plan métiers en tensions (MET) 2022 de Pôle emploi, transformation de Pôle emploi en France Travail, réforme de la voie professionnelle (lire l'article pages 4 et 5), réforme des retraites... Toutes ces réformes vont dans le même sens : remodeler le marché du travail pour le plus grand profit des employeurs, au détriment des salarié-es en termes de conditions d'emploi (salaires, conditions de travail, droits des travailleurs). Car, ne nous leurrions pas, le véritable enjeu du gouvernement est de répondre aux exigences du patronat qui s'inquiète d'une pression à la hausse sur les salaires... toujours néfaste, en système capitaliste, aux dividendes des actionnaires. Le SNU Pôle emploi organisera et participera à toutes les mobilisations nécessaires pour mettre ces projets en échec. ●

Vincent Lalouette



● Formation professionnelle

Une volonté de mettre les salarié·es en concurrence

La réforme de la formation professionnelle, avec l'assurance chômage et la retraite, est la pierre angulaire du gouvernement pour saturer les secteurs en tensions de main-d'œuvre bon marché et éviter toutes négociations visant à redéfinir les conditions de travail et le montant des rémunérations.

La particularité de la France a longtemps été la coexistence de deux systèmes de formation professionnelle initiale : l'un scolarisé (l'enseignement professionnel) et l'autre à la main du patronat (l'apprentissage). Après avoir quasiment disparu à la fin des années 1970, l'apprentissage a progressivement repris du poil de la bête avec des réformes successives qui lui ont notamment permis de se développer sur l'ensemble des niveaux de qualification, mais surtout avec la mise en œuvre depuis les années 1990 de plans de relance et de développement subventionnés par l'État. Plus récemment, la réforme de la formation de 2018 et la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ont non seulement transformé entièrement le paysage de la formation professionnelle, mais aussi attaqué frontalement la formation initiale des jeunes.

L'APPRENTISSAGE PLUTÔT QUE L'ÉCOLE

Lors de sa conférence de presse de rentrée 2022, le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a confirmé son adhésion pleine et entière au projet dévastateur, pour les personnels et les élèves de la voie professionnelle scolaire, du président de la République : les lycées professionnels seront réformés en profondeur sur le modèle de l'apprentissage. Alors que le gouvernement et ses ministres du Travail successifs n'ont eu de cesse de présenter l'apprentissage comme une solution magique à tous les maux du pays,

un ministre relevant du ministère de l'Éducation nationale devrait respecter son devoir de défendre une scolarisation ambitieuse pour tous les jeunes et surtout ceux issus des classes sociales défavorisées. Ce ne fut aucunement le cas pour Pap Ndiaye qui n'a eu qu'une seule phrase, vide de sens, pour évoquer cette voie du lycée au cœur d'enjeux socio-économiques essentiels pour notre pays.

Le gouvernement a pour objectif de mettre des lycéennes et lycéens en concurrence avec les autres salarié·es

En s'attaquant à l'ensemble du système de gouvernance et de financement de la formation professionnelle par la réforme de 2018, Emmanuel Macron avait pour principal objectif la réorientation des fonds de la formation pour financer la formation des jeunes via l'apprentissage et celle des demandeurs d'emploi. Lors des concertations, l'attaque du Medef fut frontale concernant l'apprentissage : il fallait mettre en place un contrat unique de « formation » sur le modèle du contrat de professionnalisation, plus souple et plus adapté à la demande des entreprises ; et donc privilégier l'adaptation et la professionnalisation plutôt que la formation et la qualification. L'apprentissage ainsi remodelé avait vocation à s'écarter du modèle de

formation initiale globale, devenant une action de formation, délivrée par un organisme de formation avec un financement au contrat et des branches professionnelles qui reprenaient la main sur son pilotage et son développement. Exit les régions et leur gestion, l'apprentissage entrainait dans l'ère du marché libéralisé de la formation.

Mais ce que patronat et gouvernement avaient bien compris des échecs des différents plans de relance de l'apprentissage, c'était que ce modèle procyclique (c'est-à-dire n'agissant que dans des périodes économiquement favorables) ne pouvait se développer qu'à la condition que l'État le finance dans la durée. C'est ce qu'a fait Emmanuel Macron à partir de 2020 en injectant plus de 20 milliards d'aides versées aux entreprises pour l'embauche d'apprenti·es.

Aujourd'hui, le président de la République poursuit cette politique en maintenant les aides et en fixant comme nouveau but à atteindre un million d'apprenti·es, objectif qui devrait être atteint d'ici la fin de l'année. Si l'apprentissage se développe principalement dans le supérieur, les apprenti·es du secondaire n'en bénéficient pas puisque seulement 9,4 % d'entre eux poursuivent dans le supérieur. C'est donc loin d'être le parcours modèle permettant l'élévation du niveau de qualification et la démocratisation de l'enseignement supérieur. Près d'un·e apprenti·e sur quatre ne termine pas sa formation : en février 2021, le service du gouvernement Inserjeunes faisait état de constats comparables avec 30,1 % de contrats interrompus avant terme pour les CAP et 26,9 % pour les Bac Pro. Pour celles et ceux qui arrivent à la fin de leur cursus, un sur cinq n'obtient pas son diplôme¹, contrairement à la voie scolaire où le taux de réussite est plus important². De plus, l'apprentissage accueille toujours aussi peu de filles et d'enfants

issus de l'immigration. Il reste une voie discriminatoire reproduisant les inégalités du marché du travail. Pour le gouvernement, l'apprentissage est mis en avant et cité comme une grande réussite. Le bilan n'est pas si idyllique et l'argent qui y est injecté est loin d'avoir fait la preuve de son efficacité en termes d'amélioration de l'insertion professionnelle de la jeunesse puisqu'il bénéficie principalement aux plus qualifiés comme l'a souligné la Cour des comptes dans un récent rapport. Ce système est surtout fort utile pour celui qui veut augmenter le taux d'activité des jeunes et donc diminuer les poursuites d'études, essayer d'alimenter en main-d'œuvre les secteurs en tension et baisser le « coût » du travail.

LA MAIN-D'ŒUVRE PEU QUALIFIÉE S'ACCROÎT

Les systèmes d'éducation et de formation n'ont jamais été totalement déconnectés de l'évolution du marché de l'emploi. Si au XX^e siècle, la scolarité obligatoire s'est progressivement allongée et le niveau de qualification s'est élevé, ce n'est pas uniquement sous l'effet d'une politique progressiste d'émancipation de la population, mais bien pour répondre à la transformation des métiers et aux besoins d'emplois qualifiés dans certains secteurs. Mais au fil des générations, le niveau de qualification des salarié·es a augmenté plus vite que celui des emplois³. On a longtemps cru que l'élévation du niveau de qualification serait la norme pour l'ensemble des emplois, mais les évolutions récentes de la société « moderne » tendent plutôt à polariser le marché de l'emploi. Comme dans beaucoup de pays, l'écart se creuse entre un besoin de main-d'œuvre très qualifiée et la persistance, voire l'augmentation dans certains secteurs, d'une main-d'œuvre peu ou pas qualifiée. Cependant, contrairement à certains pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni, la France a gardé un nombre assez

important d'emplois intermédiaires d'ouvrier·es et d'employé·es qualifiés par la persistance plus forte qu'ailleurs de métiers réglementés, mais aussi d'une Fonction publique importante dans laquelle ces emplois sont surreprésentés (la Fonction publique recrutant à minima niveau 3 ou 4). Ainsi, en s'attaquant aux qualifications par la survalorisation de compétences qui seraient attendues par les employeurs, c'est surtout aux qualifications des ouvrier·es et employé·es que le gouvernement s'attaque. D'ailleurs, Emmanuel Macron ne s'en est jamais caché. À l'époque où il n'était encore que ministre de l'Économie, il avait cherché à revoir l'ensemble des qualifications nécessaires pour exercer certains métiers. Ce projet de loi (intitulé Noé) avait finalement été enterré par l'exécutif. Quant aux prévisions d'emplois, on ne peut pas dire que cela soit une science exacte. De nombreux travaux ont été menés par France stratégie (qui a essayé de prédire les besoins sur dix ans) qui se sont tous plantés en beauté, n'ayant pas réussi à prévoir la crise financière de 2008, la crise sanitaire de 2020 ou encore la guerre en Ukraine. Aujourd'hui, malgré les multiples réformes de la formation, nous sommes confrontés à une pénurie de main-d'œuvre sans précédent dans de nombreux secteurs d'activité. On assiste, comme dans d'autres pays, à des démissions massives et au désir de près d'un salarié·e sur deux de changer d'air (ou de boutique), soit par un changement de trajectoire professionnelle, soit par une volonté d'être enfin reconnu au travers d'une mobilité externe.

ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS SCOLAIRES

C'est dans ce contexte tendu pour les employeurs, et où les salarié·es retrouvent du pouvoir dans la négociation de leur contrat de travail, que le gouvernement entame une série de « réformes » pour amener au plein emploi. Si on regarde en



détail les mesures proposées, ce n'est pas le plein emploi qui est recherché, mais bien la continuité des politiques menées par Macron qui visent à développer la concurrence entre salarié·es et à précariser une partie croissante du salariat. Cela passe par une nouvelle réforme de l'assurance chômage, par un allongement du temps de travail (via la réforme des retraites) et par le maintien d'une pression sur les jeunes à l'entrée du marché du travail pour contenir les hausses de salaire demandées par les salarié·es. Pour cela, il faut trouver rapidement de la main-d'œuvre, quitte à ne plus la former, pour alimenter les secteurs en tension. Et c'est précisément le seul et unique objectif de la réforme des lycées professionnels ! Orienter les jeunes vers les métiers en tension en supprimant les autres filières, augmenter le temps de stages en entreprise où les jeunes travailleraient gratuitement pour l'employeur (200 euros payés par l'État), au détriment de leur formation et en risquant de ne pas obtenir leur diplôme. Il est

là, le projet d'Emmanuel Macron ! C'est donc bien la poursuite de la déqualification des métiers qui est en marche. L'objectif de l'école devenant avant tout l'insertion professionnelle pour répondre le plus rapidement à la pénurie d'emplois, quitte à augmenter les inégalités scolaires fortement corrélées aux inégalités sociales. La formation sur un poste de travail dès 16 ou 17 ans au détriment d'une formation professionnelle et générale complète des jeunes des milieux les plus populaires, c'est le sort que réserve le gouvernement à un tiers des lycéennes et lycéens, avec l'objectif de les mettre en concurrence directe avec les autres salarié·es. Mais quels résultats peut-on en attendre dans certains secteurs comme la restauration, alors que l'on sait, depuis maintenant plus de dix ans, que les jeunes formés

quittent ce secteur précocement à cause des mauvaises conditions de travail et des salaires trop bas, et que la part des embauches à trois ans se fait principalement auprès de jeunes non formés ?

UNE RÉFORME POUR DÉQUALIFIER LES MÉTIERS

Loin de cette vision purement utilitaire de l'école, la FSU, avec en première ligne le SNUEP-FSU, tient à défendre un modèle de formation professionnelle initiale globale, émancipatrice, ancrée sur des diplômes nationaux garants de la qualification des emplois et de la reconnaissance des métiers. Nous combattons de toutes nos forces ce projet néfaste pour les jeunes, mais aussi pour l'ensemble de la société, en défendant l'enseignement professionnel public et laïc. ●

Jérôme Dammeray

1. Repères et références statistiques 2020, sur le site Éducation.gouv.fr.

2. Note d'information de la Depp, juillet 2019, sur le site Éducation.gouv.fr.

3. « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification. », Céreq Bref, n° 252, mai 2008.

● Salaires et traitements

Marre de trimmer pour des nèfles

Deux séances de négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires ont abouti à 3,5 % d'augmentation. Une décision bien loin de compenser l'inflation galopante. Notre niveau de vie est en train de chuter, il est temps de réclamer de réelles hausses des salaires.

Une première séance de négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires a eu lieu en janvier et février 2022, durant laquelle la direction s'est payée la tête des représentants du personnel. En effet, elle propose alors une augmentation possible de 1,5 % pour toute l'année à la condition d'un accord signé par les organisations syndicales. Sans cela, ajoutée-elle, ce sera zéro! Au regard de l'inflation alors déjà conséquente, et malgré cette menace, ce pseudo-accord ne recueille pas les signatures nécessaires. Mais, la di-

rection accorde néanmoins une augmentation générale des salaires de 1 %; certainement par crainte de l'amplification de la mobilisation du 1^{er} février 2022 (la première grève unitaire depuis 2014)! En revanche, pas de clause de revoyure en 2022, car impossible de faire mieux : «on a raclé les fonds de tiroirs» dixit un cadre dirigeant; soit 20 millions d'euros alors que Pôle emploi réalisait en 2021 277 millions d'euros d'économies sur son budget initial... Un comble pour un service public! Pendant l'été, le gouvernement accorde 3,5 % aux agents de la Fon-

ction publique à compter du 1^{er} juillet; soit 1,75 % sur l'année 2022, pour une inflation de 6,2 % minimum sur la même période! Bien loin, donc, de la baisse de plus de 20 % des traitements en valeur réelle depuis 2010. Mais cette revalorisation met néanmoins la pression sur la direction de Pôle emploi, qui se voit ainsi contrainte à une revoyure qu'elle refusait d'envisager en février!

DES NÉGOCIATIONS QUI N'EN SONT PAS

Débuté alors mi-septembre un nouveau round de «négociations» sur les salaires. Tiens donc, après avoir raclé les fonds de tiroir, la direction se rendrait-elle compte qu'il y a peut-être d'autres tiroirs qu'elle avait sciemment omis d'ouvrir? Apparemment, c'est bien cela puisqu'elle propose alors 2,5 % de hausse générale des salaires au 1^{er} octobre. Taux non négociable

(mais alors, à quoi servent des réunions de négociation?)... La direction ajoute dans cette pseudo-négociation la nouvelle prime de partage de la valeur (PPV), prime antisociale car exonérée des prélèvements fiscaux et sociaux. Il faut noter que la macronie apprécie particulièrement toutes ces primes destructrices du salaire mensuel qui ont aussi l'avantage pour les directions de n'impliquer aucun engagement de pérennisation. Qui plus est, cette PPV ne devrait pas faire partie de la NAO sur les salaires, car, comme l'indique la loi : «Elle ne peut non plus se substituer à des augmentations de rémunération ni à des primes prévues par un accord salarial, par le contrat de travail ou par les usages en vigueur dans l'entreprise, l'établissement ou le service». Or, il est bien clair qu'en imposant cette prime unique, la direction s'autorise le droit de ne pas proposer plus de 2,5 % d'aug-

nèfles

mentation générale! Et la direction, droite dans ses bottes, d'ajouter que, comme les agents de droit public ont bénéficié de 1,75 % de hausse pour 2022, les agents de droit privé bénéficieront de la même hausse, ni plus, ni moins! Aucune nécessité pour le SNU de signer une telle mascarade, car comme l'a fait comprendre la direction, elle consent cette augmentation par simple souci «d'équité» entre les agents! On rit jaune, au passage, de cette équité à sens unique dont les agents publics ne bénéficient jamais...

Sur un salaire de base théorique de 2000 euros mensuels, l'inflation entraînera une perte de 525 euros annuels en décembre.

Quant aux autres mesurette, que dire? Le titre restaurant porté au butoir fiscal après sa revalorisation gouvernementale? Comme tous les ans, rien de plus! Le rachat de deux jours de RTT 2022 défiscalisés et désocialisés à 125 % de leur «valeur», mais calculés sur 12 et non 14,58 mois? Une non-augmentation, car 125 % de 12 équivaut à 100 % de 14,58; en revanche, c'est une réelle nouvelle attaque contre les 35 heures!

DES SALAIRES EN BAISSÉ CONSTANTÉ

Pour toutes ces raisons, une organisation syndicale défendant sérieusement et sincèrement le maintien du niveau de vie de tous les agents ne peut pas et ne doit pas participer à une telle mascarade de négociation, un jeu scélérate où les dés sont pipés et déjà jetés. Où est la négociation quand des organisations syndicales, le SNU en pre-



mière ligne, exigent au minimum la compensation de l'inflation, soit 6,5 % pour 2022? En effet, rien qu'en comparant l'évolution du salaire moyen à Pôle emploi et de l'inflation entre 2018 et 2022, on peut noter un écart de 3,7 points, en tenant compte des enveloppes annuelles de promotion et des augmentations GVT (glissement vieillesse technicité). Corrigé du biais des enveloppes de promotion et GVT, l'écart se creuse à 12,7 points! En clair, depuis 2018, les salaires moyens à Pôle emploi ont perdu 12,7 % de leur valeur!

Ainsi, concernant 2022, les augmentations de 1 % en janvier et 2,5 % en octobre ne compensent absolument pas la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation. Après

un microgain en début d'année, l'inflation galopante le fait disparaître dès février! Et l'augmentation d'octobre ne comble qu'une partie du retard de niveau de vie qui lui ne fait que croître. Ce creusement est flagrant lorsqu'on l'exprime en perte cumulée sur un salaire de base théorique de 2000 euros mensuels par exemple. Comparée à l'inflation, cette perte atteindra ainsi 525 euros annuels en décembre. Nous finirons donc toutes et tous plus pauvres à la fin de cette année et les augmentations gracieusement octroyées par la direction ne font que limiter la dévalorisation réelle des salaires à Pôle emploi (comme ailleurs).

N'oublions pas que toutes les politiques dites libérales mises en œuvre depuis plus de quarante ans

ont fait perdre au monde salarial des centaines de milliards d'euros qui finissent dans les poches des actionnaires! Entre 1980 et 2020, on estime, selon diverses méthodes comparatives, que la part du travail dans la valeur ajoutée a perdu entre 6 et 10 points!

IL EST TEMPS DE RÉCLAMER DE RÉELLES HAUSSES DES SALAIRES

Il est temps de réclamer de réelles hausses des salaires que la richesse créée en France depuis cinquante ans rend possibles, sans aucun péril sur la viabilité de l'économie, contrairement aux mauvais présages des Cassandres capitalistes qui ne rêvent que de maximiser leurs profits au détriment des salarié-es. ●

Christophe Moreau



Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste
Pour les ex-salarié-es de Pôle Emploi. ASSEDIC. AFPA. Missions locales/PAIO

SOLIDARITÉ

- Intergénérationnelle : pas d'évolution de cotisation en fonction de l'âge
- Avec les précaires des services de l'emploi • 9 tranches de cotisations suivant les revenus

Vous terminez un contrat dans l'un de ces services :

Fin de CDD, CUI... Retraite- Démission...

Vous êtes salarié-e de mission locale/PAIO

CONTACTEZ-NOUS

AMAE

71 bd Brandebourg 94200 IVRY/SEINE

☎ 06.52.08.29.57

www.amae-mutuelle.fr __ amae.mutuelle@gmail.com

● Précarité

Le nombre de chômeurs indemnisés s'effondre

L'économiste Bruno Coquet a calculé que la part des demandeurs d'emploi indemnisés était tombée de 51,2 % en 2009 à 36,4 % en avril 2022. Une information essentielle à l'aube d'une nouvelle réforme de l'assurance chômage.

Le 7 septembre 2022, un papier très intéressant est paru sur le site d'Alternatives économiques (abonnez-vous!) sous le titre «Pourquoi le gouvernement veut-il à nouveau serrer la vis aux chômeurs?». Cet article a suivi l'allocution présidentielle du 14 juillet annonçant une nouvelle réforme de l'assurance chômage de 2019, mise progressivement en application en 2021. Pour cette nouvelle modification des règles d'indemnisation, l'exécutif enjambrera la négociation avec les partenaires sociaux puisqu'il a choisi à présent d'en passer par la loi. L'article d'Alternatives économiques aborde un point essentiel qui est le pourcentage de demandeurs et demandeurs d'emploi indemnisés sur le total des inscrits. Grâce à Bruno Coquet, docteur en économie, chercheur affilié à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et secrétaire général du Conseil d'orientation pour l'emploi, nous voyons que la

part d'allocataires de l'assurance chômage était de 36,4 % des inscrits en avril 2022. Une vraie chute libre depuis mai 2009 où la proportion était de 51,2 %!

UNE ASSURANCE CHÔMAGE TROP GÉNÉREUSE ?

Bruno Coquet a établi une courbe de janvier 2006 à avril 2022 à partir de séries statistiques de Pôle emploi et de la Dares, pour les chômeurs indemnisés (hors formation). Si mai 2009 a été le point haut, il y a eu un plateau relatif entre juillet 2014 et décembre 2018, respectivement 40,4 % et 42,2 %. Nouveau pic en avril 2020 : 48,4 % pour cause de crise sanitaire. De mai 2021 à avril 2022, la part des allocataires est passée de 43,6 à 36,4 %, soit moins 7,2 points en une année. Énorme! Et du niveau le plus haut de mai 2009 à avril 2022, c'est presque 15 points de moins. Bien sûr, il y a des femmes et des hommes, des familles derrière ces statistiques dures et froides. C'est

pourquoi le SNU continue de revendiquer haut et fort une indemnisation de la perte d'emploi la plus large et la plus juste possible. Le SNU revendique aussi la création d'une véritable sécurité sociale professionnelle. Bruno Coquet nous rappelle que «pour juger du bon niveau et de la bonne durée des allocations chômage, il faut d'abord qu'elles soient efficaces, l'objectif au sens de la théorie économique étant que le chômeur puisse maintenir son niveau de consommation jusqu'à retrouver un emploi conforme à ses compétences. [...] Implicitement cela veut dire que le salaire dans l'emploi repris minimise les pertes du chômeur, car il peut ainsi valoriser son parcours professionnel antérieur, ce qui n'est pas possible s'il change de métier avec une perte plus élevée à la clé». Donc, celui qui claironne que

pour trouver un emploi, il suffit de traverser la rue, semble largement à côté de la plaque : pour sortir du chômage, il faudrait abandonner la prétention légitime de choisir l'emploi repris! D'où le battage sur les emplois non pourvus et sur le fait que les pénuries de main-d'œuvre seraient dues à la trop grande générosité de l'assurance chômage.

POUR UNE VÉRITABLE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE!

En matière d'indemnisation de la perte d'emploi, le projet du gouvernement est bien résumé par les propos du ministre du Travail, Olivier Dussopt, le 27 juillet : «Quand ça va bien, on durcit les règles, et quand ça va mal, on les assouplit». Décidément, il y a de la suite dans «les mauvaises idées» du côté de l'Élysée, Matignon et rue de Grenelle! Terminons par un questionnement de Claire Vivès, sociologue et ingénieure de recherche au Cnam : «On peut toujours moduler les droits en fonction de la conjoncture, mais si nous avons besoin de techniciens en informatique par exemple, en quoi ce durcissement des règles en produira-t-il plus sur le marché du travail?». Pertinente, comme d'habitude, notre amie Claire Vivès! ●

Philippe Barriol

36,4 % de chômeur-es indemnisés La méthodologie de Bruno Coquet

Indemnisable ou indemnisé? Malgré une ouverture de droits, le bénéficiaire ne perçoit pas un kopek pour cause de différé d'indemnisation ou d'activité partielle, par exemple. Il est indemnisable, mais pas indemnisé. À un instant T, il est considéré comme judicieux de regarder les chômeurs indemnisés, ceux qui auront effectivement reçu un paiement mensuel.

Quelle indemnité? Bien évidemment, c'est l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) qui intéresse l'économiste. Tout autre type d'indemnisation est exclu, telle l'allocation de solidarité spécifique (ASS) qui relève du régime de solidarité financé par l'État.

Chômeurs indemnisés hors formation? Lors d'une formation validée par Pôle emploi, le chômeur est stagiaire de la formation professionnelle et reçoit l'Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF). Il n'est pas tenu d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Donc, l'économiste a retenu uniquement les bénéficiaires de l'ARE, indemnisés en contrepartie d'actes positifs de recherche d'emploi.

Quels chiffres en avril 2022? Bruno Coquet a pris le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM), qui était de 5,89 millions de chômeurs pour les 5 catégories. Et seuls 2,14 millions de ces personnes avaient bénéficié de l'ARE. Ainsi, nous pouvons constater que seuls 36,4 % de demandeurs et demandeurs d'emploi étaient indemnisés.



● Commissions paritaires

Nouveaux recours gagnés par le SNU

Le Secteur Agents publics du SNU a réussi à faire réintégrer plusieurs prérogatives des commissions que la direction avait évacuées suite à la loi dite de «Transformation de la Fonction publique»! Continuons à défendre nos droits et à en obtenir de nouveaux.

Il y a bientôt un an, les agents publics de Pôle emploi faisaient de nouveau le choix de placer le SNU en tête des scrutins des élections professionnelles publiques – commissions consultatives paritaires locales publiques (CCPLU) et commissions consultatives paritaires nationales (CCPN) – dans la quasi-totalité des régions de métropole et d'outre-mer. Les instances représentatives du personnel (IRP) que sont ces commissions ne se prononcent plus désormais sur les questions de la mutation et des opérations de carrières (avancements accélérés et carrières exceptionnelles), mais seulement sur le vaste champ des réclamations individuelles. Certes, ces changements ne sont pas à l'initiative de Pôle emploi, mais relèvent de la stricte application de la loi dite de «Transformation de la Fonction publique» du 6 août 2019. Pour autant, Pôle emploi s'est empressé d'appliquer – avec zèle – le droit, en refusant de négocier toute forme de dispositions supralégales visant à moduler les effets coercitifs de cette transformation.

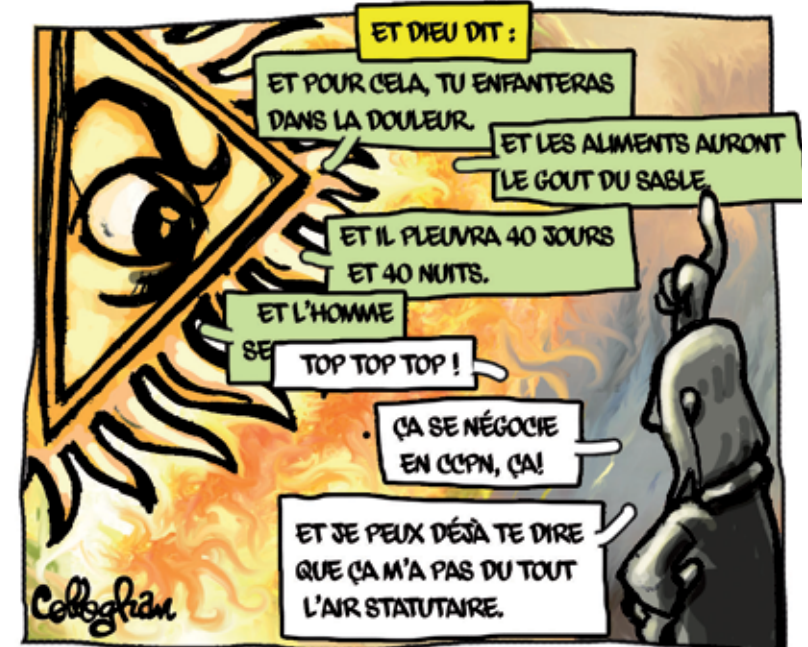
MISE EN PLACE D'UNE VEILLE INFORMATIVE

La modification du périmètre des compétences de ces instances, au regard des évolutions législatives, a amené le SNU à élaborer un programme de formation actualisé en direction de ses élu-es, ainsi que des supports nouveaux pour organiser sa veille informative. Plusieurs ambitions nous ont guidés. D'abord, maîtriser toutes les thématiques au sujet desquels les élu-es pourraient être sollicités par les agents publics de Pôle emploi.

Aussi et surtout, ne pas laisser à la direction l'opportunité de décider seule, unilatéralement, pour ses agents, en enjambant impunément le paritarisme sur les sujets qui relèvent pourtant toujours des prérogatives de ces commissions. Enfin, transmettre aux nouveaux élu-es des critères universels d'analyse et d'appréciation des situations, permettant ainsi d'offrir aux agents la garantie d'équité de traitement lors de la tenue des commissions.

DES ÉLU-ES PUBLICS PLUS DÉTERMINÉS QUE JAMAIS

Et le travail de veille du SNU a payé! En effet, la direction générale, dans son règlement intérieur unilatéralement rédigé, avait supprimé des prérogatives des CCPLU et CCPN, à tort et au mépris du droit, deux possibilités de recours! À savoir : le refus d'un temps partiel (y compris dans le cas d'une acceptation partielle), et la transposition dans la classification de 2021 des agents en suspension de contrat et réintégrant l'établissement. Il aura fallu un nouveau décret le 26 avril 2022 concernant l'ajout de nouvelles prérogatives aux commissions paritaires pour que la direction générale, donnant raison au SNU, revienne discrètement sur son «erreur» en modifiant son texte sous couvert d'intégration des nouveaux motifs de saisie des CCPLU et CCPN. Les litiges susceptibles de recours portent sur une quinzaine de champs : formation (refus de CPE, de CFP, de formation syndicale, de formation dans l'animation et la jeunesse); conditions d'exercice de l'activité professionnelle (télétravail et temps partiel); licenciements pour motifs disciplinaires ou



non disciplinaires (reclassement et inaptitude); évolution professionnelle (révision d'EPA, rattachement au référentiel des métiers, décharge provisoire de responsabilité); usage fait du CET. Un retour partagé d'expérience permet aux élu-es du SNU de vous conseiller et de vous accompagner si vous vous trouvez en position de former un ou plusieurs recours pour l'un des champs précités. Il vous faudra veiller d'une part à contacter la direction – régionale pour les catégories 1 et 2, générale pour les catégories 3 et 4 – dans les meilleurs délais, les recours étant cadrés dans le temps. Sans oublier concomitamment d'informer vos élu-es de votre demande. En effet, prendre attache auprès de vos représentants est la garantie que la fâcheuse tendance de la direction à «oublier» de convoquer une CCPLU ou une CCPN ne s'exerce pas à votre endroit. Et l'actualité dans tout cela? Faire que le statut soit vivant et pérenne, c'est aussi, pour le SNU, militer et lutter pour que les acquis soient maintenus et amplifiés; pour que toutes et tous soyons reconnus, y compris socialement, dans l'accomplissement de notre travail et

pour que nous puissions en vivre dignement selon nos besoins. À cet égard, les camoufflets gouvernementaux concernant la «revalorisation» de 3,5 % des traitements des agents publics sont intolérables!

LE SNU VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS RECOURS

Oubliés depuis 2017 (0,6 % de hausse du point d'indice), les agents contractuels ont vu au 1^{er} juillet dernier le point d'indice passer de 4,686 euros brut à 4,85 euros brut. Ce sont bien les seuls éléments du traitement de base qui s'en trouvent augmentés. Les autres éléments de la rémunération – primes QPV, CLI, de fonction fixe et de fonction variable – sont soumis à décret pour évoluer. L'augmentation n'est donc finalement pas de 3,5 % au total. Avec une inflation à 7 % pour 2022, c'est une baisse réelle de 3,5 % de nos rémunérations que nous subissons. Il est important de bien connaître nos droits. C'est collectivement que nous les défendons le mieux. C'est ce que nous sommes en tant que citoyennes et citoyens qui nous forge et nous permet de poursuivre nos luttes collectives. ●

Le Secteur Agents publics du SNU

● Urgence climatique

La sobriété : c'est produire

Le plan de sobriété du gouvernement propose certaines mesures de bon sens. Mais sans contraintes réelles ni contrôles, que pouvons-nous en attendre ? L'objectif est-il de produire différemment ou de sauver le système économique ?

Deux ans après les propositions de la Convention citoyenne (amointries, rejetées, oubliées), après ses sorties toutes en finesse sur la lampe à huile et le mode de vie amish, voilà que notre chef d'État est acquis à la raison écologique... Ouf! Au cours d'un été riche en alertes climatiques, son annonce d'un plan de sobriété le 14 juillet nous faisait espérer une révolution culturelle au sein de l'État, ou au moins une réorientation de l'action publique afin de respecter nos engagements vis-à-vis du climat... Ouf! Dès lors, courant juillet, dans l'attente de ce plan et des mesures gouvernementales qui doivent l'accompagner, la sobriété est devenue le mot à la mode sur toutes les lèvres médiatiques : il est de tous les débats experto-télévisuels, une journée spéciale sur France Inter lui a été consacrée le 21 septembre, et on le retrouve même dans les éléments de langage réécités par nos ministres, soudainement acquis à la cause... Ouf!

MACRON ACQUIS À LA CAUSE ÉCOLOGIQUE ?

Tout d'abord, reconnaissons que l'objectif affiché est ambitieux. Il s'agit de réduire notre consommation d'énergie de 10 % sur deux ans par rapport à 2019. C'est beaucoup moins facile qu'il n'y paraît, et même davantage que ce que les huit semaines de confinement, et l'arrêt de l'économie qui les avait accompagnées avaient permis d'économiser.

Au fond, l'idée de faire plancher tout le monde – secteurs, entreprises et partenaires – était un

bon signal. Tout le monde doit s'y mettre, n'est-ce pas? On démontre que le temps des décisions solitaires et impérieuses est bien fini. Depuis juillet, des réunions et groupes de travail sont organisés : on se concerte pour coproduire un plan qui concernera tout le monde, avec l'administration en première ligne pour l'exemplarité... Rien à dire sur la méthode.

Le plan de sobriété n'a pas grand-chose à voir avec la sobriété. C'est une tentative éperdue de sauver le modèle économique

Le 6 octobre, enfin, dans un genre de grand-messe à Porte-de-Versailles, avec 400 invité-es et 10 ministres en vitrine, le gouvernement dévoile son plan de sobriété. Saluons les petits gestes et les gros efforts avec la suppression de l'eau chaude dans les bâtiments de l'administration (sauf la douche : on a déjà dit qu'on n'était pas chez les amish), l'extinction des publicités lumineuses la nuit (oui, bon, la loi existe déjà, mais elle n'est pas respectée), l'interdiction du chauffage ou de la climatisation pour les commerces qui laissent leur porte ouverte, 150 millions d'euros qui seront consacrés à la rénovation des bâtiments publics (avec peut-être même des stores pour se protéger du soleil dans les Pôle emploi... on parle de rideaux, bien sûr, pas des Emploi Store). Important poste de dépense, la réduction de l'éclairage

public pourrait être source de gains financiers pour les collectivités locales ne l'ayant pas encore fait. Les agents publics en déplacements professionnels seront priés de limiter leur vitesse à 110 km/h. On est en train de les recenser, mais c'est sûr, ça va faire un peu de monde. Globalement, ce qui est à retenir en dehors des petits gestes, ce sont les gros efforts sur le chauffage, avec sa réduction dans les équipements sportifs, une température limitée à 19 °C notamment dans les bureaux, et une baisse la nuit ou sa fermeture quand le bâtiment est inoccupé, un décalage de 15 jours du début et de la fin de la période de chauffage, si la température le permet. Cette réduction de la consommation d'énergie n'est pas négligeable : 1 °C de moins, ce sont 7 % d'économies sur la facture. Le budget du dispositif Ma Prime Rénov' va être augmentée de 100 millions d'euros et la prime pour remplacer sa chaudière à gaz par une pompe à chaleur pourra monter jusqu'à

valoriser l'indemnité télétravail de ses agents et encourage les entreprises à faire de même. Sans étude précise sur cette question, l'impact en termes d'économie énergétique est difficile à évaluer, mais on espère ainsi diminuer les trajets entre le domicile et le travail. Baisse du chauffage, télétravail, interdiction des publicités lumineuses, etc., certains aspects du plan reprennent ainsi certaines propositions de la sphère écologiste : des mesures qui vont dans la bonne direction.

QUELS MOYENS POUR APPLIQUER LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ?

Mais quels moyens se donne le gouvernement pour mettre en œuvre ces bonnes intentions? C'est le concept de la sobriété choisie qui prévaut, c'est-à-dire un ensemble d'actions laissées à la libre initiative des acteurs. Sans réglementations ni contrôles, ces annonces seront-elles suivies d'effets? Or nous savons bien que des lois, quand elles ne sont pas accompagnées



mieux ou produire moins ?

sont pas respectées! Terra Nova cite l'exemple de la loi sur les terrasses chauffées et les normes sur le chauffage et la climatisation ne sont pas appliquées. Et quels poids peuvent avoir de simples recommandations sur nos habitudes et nos contraintes de transport? Le gouvernement n'a pas osé les 110 km/h pour tous, alors que l'économie de carburant réalisée serait de 20 %, sans compter la baisse d'émissions de CO₂. Peu de concret en vérité sur cette question du transport. Après la polémique sur les jets privés, on aurait aimé un message fort sur le transfert de l'aérien vers le ferroviaire. Paris-Barcelone en avion est 45 fois plus polluant qu'en train! Nos voisins allemands et espagnols ont baissé leurs tarifs ferroviaires, mais rien de tel en France où l'on continue à fermer les petites lignes.

LA VÉRITABLE SOBRIÉTÉ SERAIT DE PRODUIRE MOINS

Pas beaucoup plus d'ambition sur la rénovation et l'isolation des bâtiments, seulement 100 millions supplémentaires alloués à Ma Prime Rénov'. Or la rénovation des bâtiments est un enjeu énorme pour la sobriété énergétique. Ma Prime Rénov' n'a jusque-là permis la rénovation totale de seulement 45 000 logements en 2021 et 2022 sur les 5 millions de passoires thermiques que compte la France. C'est dérisoire. Il aurait fallu défendre la rénovation complète en une seule étape. Privilégier le saupoudrage et les petits gestes n'est pas efficace en termes d'économie d'énergie. Pourrions-nous seulement mesurer les effets de ces recommandations? Les entreprises sont invitées à prendre 15 engagements en faveur de la sobriété. Elles partageront leurs bonnes pratiques sur une plateforme dédiée... On y trouve plein de grosses entreprises, banques, assurances, Bouygues construction, Dassault aviation (si, si) qui n'auraient pas raté



cette occasion de se faire mousser, pardon, de montrer qu'elles participent à l'effort national. Bien sûr, Pôle emploi participe pleinement à cet effort. Une brève sur l'intranet nous annonce le 22 septembre qu'un groupe de travail «Sobriété de l'État» est constitué. Le dossier qui accompagne la brève est encore vide, mais «Pôle emploi est actuellement mobilisé pour alimenter les réflexions du groupe de travail et pour construire son propre plan de sobriété qui sera présenté début octobre... Ouf! D'après Réseau Action Climat (qui rassemble 27 associations), 73 % des Français considèrent que la sobriété, entendue comme consommer moins, est une solution souhaitable face au changement climatique. Le soutien populaire aurait pu être possible face aux impératifs de sobriété, car jamais, sortant d'un été calamiteux, l'opinion n'a été si réceptive aux questions de climat. Le sentiment d'urgence climatique est désormais largement partagé et on parle beaucoup de l'écoanxiété chez les jeunes. Nos responsables politiques au-

raient pu se saisir de cette prise de conscience concernant l'urgence climatique pour engager le pays sur des actions durables et prendre le chemin du respect de nos objectifs climatiques...

ENCORE UNE OCCASION MANQUÉE.

Mais notre gouvernement est opposé aux changements : «la sobriété, ce n'est pas produire moins», déclare Élisabeth Borne, et Emmanuel Macron ajoute : «cela veut juste dire gagner en efficacité en traquant à chaque instant les coûts cachés [...], tout ce qu'on peut faire pour produire encore davantage, mais en dépensant moins». En réalité, la sobriété devrait être l'élément central d'une politique de décroissance! Le véritable enjeu est la baisse de nos consommations et de nos dépenses d'énergies. Pris dans son sens véritable, la sobriété énergétique devient un projet éminemment subversif puisqu'elle induit de questionner ce dont on a vraiment besoin et ce qui n'est pas utile à fabriquer, à quels usages prioritaires on réserve nos ressources et sur quoi ou sur qui on fait porter les efforts. Engie a doublé ses profits en un an,

mais 5,8 millions de personnes en France vivent en situation de précarité énergétique. En pleine sécheresse, face aux décrets de restrictions d'eau, les golfs ont obtenu des dérogations pour arroser les greens et sauver les loisirs de quelques riches! La situation énergétique de la France n'est pas tant due à la guerre en Ukraine et au risque de manque de gaz, car les réserves sont faites. Si on prévoit de passer un hiver difficile, avec un risque avéré de pénurie et des prix qui s'envolent, c'est parce que nous avons un gros retard sur les énergies renouvelables et que la moitié de notre parc nucléaire est à l'arrêt. Le plan de sobriété du 6 octobre n'a pas grand-chose à voir avec la sobriété. C'est même le contraire, puisque c'est une tentative éperdue de sauver le modèle économique actuel, afin que tout puisse, l'effort passé, redevenir comme avant... Un plan qui évoque la chasse au gaspillage des années 1970 suite au choc pétrolier. Des pistes intéressantes, des mesures de bon sens. Mais sans portée contraignante... On a bien le mot, mais toujours pas l'idée. Une occasion manquée. ●

● Inspection du travail

Anthony Smith, bientôt réhabilité

La rapporteure publique du tribunal administratif de Nancy s'est prononcée le 28 septembre en faveur de la levée de la sanction de l'inspecteur du travail.

Anthony Smith, inspecteur du travail, avait été injustement mis en cause par le ministère du Travail en 2020. Il avait réclamé des masques de protection pour des salarié-es intervenant en tant qu'aides à domicile, en pleine pandémie. Sa hiérarchie (jusqu'à la ministre Pénicaud) l'avait suspendu puis muté à deux heures de chez lui. Si la peine avait été allégée (mutation dans le département voisin), Anthony demandait à juste titre sa réhabilitation par un recours en annulation au tribunal administratif. La rapporteure publique du tribunal administratif

de Nancy s'est prononcée ce mercredi 28 septembre en faveur de la levée de la sanction contre cet inspecteur du travail marnais. Ce 28 septembre, trois députés LFI ont fait le déplacement à Nancy pour soutenir Anthony Smith dans son combat contre son administration. Caroline Fiat, vice-présidente à l'Assemblée nationale des députés LFI, et les deux députés LFI à la tête du comité de soutien d'Anthony : Thomas Portes et Mathilde Panot, présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale. Étaient venus en soutien une centaine de syndicalistes CGT, Solidaires et bien sûr FSU, élu-es de

tous niveaux, devant le tribunal administratif. Les conclusions de la rapporteure publique sont cinglantes pour l'administration. Il est demandé l'annulation pure et simple de la sanction, pour des erreurs de matérialité des faits reprochés, et d'interprétation erronée de leur caractère fautif. La demande d'Anthony Smith de moyens de protections pour les salarié-es d'une association de travail à domicile relevait bien d'un pouvoir propre à un inspecteur du travail. Ni la hiérarchie ni l'autorité centrale ne pouvaient s'y opposer. Fort de cette déferlante défavorable à l'administration, l'avocat d'Anthony a insisté sur l'aspect essentiel de l'indépendance de l'inspection du travail, tandis que celui de l'administration se contentait de renvoyer au jugement. C'est tout dire! Le jugement mis en délibéré sera rendu d'ici trois semaines.

UN RAPPORT ACCABLANTE CONTRE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL

Rappelons qu'un inspecteur du travail dispose d'un pouvoir de décisions et d'interventions garanti par l'adhésion de la France à l'Organisation internationale du travail (OIT). Contrairement à d'autres corps de contrôle, il n'est pas aux ordres de sa hiérarchie, notam-

ment des préfets. Puis, peu avant midi, un cortège s'est rendu à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) de Nancy, où une délégation CGT-FSU-Solidaires a été reçue par le directeur régional. Informé des conclusions, le directeur régional a botté en touche pour dire qu'il attendait la décision du ministère. N'étant pas du corps de l'inspection et nouvellement arrivé, il assure néanmoins qu'il fera tout pour défendre les décisions de l'inspection du travail. Si les juges suivent la rapporteure et se prononcent pour une annulation de la décision, un appel de cette décision par le ministère serait très mal perçu par les collègues. La réintégration d'Anthony dans la Marne serait possible très rapidement, beaucoup de postes étant non pourvus. Mais il lui faudra un soutien face aux entreprises et à la directrice toujours en poste, qui avait entraîné la décision de suspension et la mutation si contestées. Le jugement n'est pas encore rendu, mais la situation se présente bien pour Anthony Smith. Tant mieux, car ce n'est que justice! ●

Marie-Odile Fontaine,
Luc Raucy et Jean-Marie Scheer



● QVT

La direction s'assoit sur le baromètre

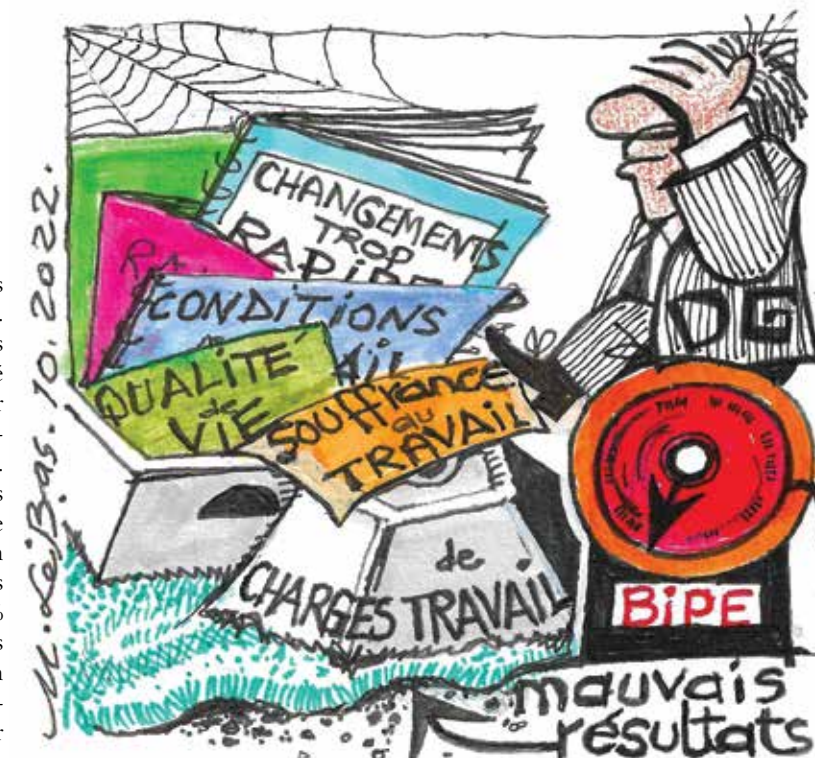
Les résultats du baromètre social sont de plus en plus catastrophiques, mais la direction générale n'en prend aucunement compte. Une nouvelle démonstration que celle-ci ne porte aucun intérêt à la qualité de vie au travail.

Les directions, générale comme régionales, se gargarisent souvent de «bons» résultats du baromètre social, maintenant diffusé sous l'acronyme Bipe (pour baromètre interne de Pôle emploi). Curieusement, celui de mars 2022, catastrophique notamment au niveau des cadres et managers, est passé sous les radars... Les déclarations d'intention de Jean Bassères sur le sujet des conditions de travail sont restées dans les tiroirs : pour le directeur général, le Bipe n'est finalement qu'une série supplémentaire d'indicateurs à ne pas laisser trop dériver. Et quand les résultats ne plaisent pas, il les met tout simplement sous le tapis. Du coup, agents comme organisations syndicales ont dû se contenter d'une synthèse allégée du dernier Bipe, expurgée de ce qui fait mal et d'un article confidentiel dans l'intranet il y a quelques mois. Depuis, plus rien.

TOUT VA TRÈS BIEN, MADAME LA MARQUISE

Nous pourrions multiplier les exemples, voici les plus marquants... Sur l'item «Je suis fier de travailler à Pôle emploi», 76 % des agents avaient répondu tout à fait ou plutôt d'accord en octobre dernier. Ils ne sont plus que 57 % en mars et on atteint à peine les 50 % sur les cadres dans certaines régions. Ces mauvais résultats se retrouvent

aussi au sujet de la motivation des cadres dans certaines directions. Comment la direction peut ne pas réagir en voyant que seule la moitié de ses cadres sont «motivés dans leur travail actuel»? Cela n'a pas l'air d'inquiéter beaucoup la porte des Lilas. Autre résultat inquiétant : 80 % des agents estiment que leur charge de travail est trop importante, contre un peu plus de 50 % lors des premiers baromètres sociaux... Seuls 58 % des agents pensent avoir les marges de manœuvre nécessaires pour bien faire leur travail et atteindre leur objectif. Ce résultat baisse à 40 % pour les encadrants. Quel taux et quels risques pour les agents faudra-t-il atteindre pour que la direction générale réagisse? À chaque questionnaire, de plus en plus d'agents font remonter que le rythme des changements est trop rapide : ils étaient 48 % il y a cinq ans, 56 % en 2021 et 68 % en 2022. Il suffirait de ralentir un peu pour que cela devienne viable pour les collectifs. L'argument des plans gouvernementaux imposés n'est qu'un prétexte. La direction générale elle-même continue à déverser les nouveautés sur le réseau. Le SNU affirme une nouvelle fois que les réponses aux questionnaires du Bipe ne visent pas les équipes locales de direction (ELD) comme certaines directions régionales ou territoriales essaient de le faire croire aux managers de terrain. Si certains items sont eux aussi en baisse, ce ne



sont pas les ELD qui sont en cause, mais la pression que l'on met sur elles. N'oublions pas que seuls 13 % des managers sont tout à fait d'accord sur le fait que les objectifs fixés sont atteignables, 52 % étant plutôt d'accord. Il y a deux ans, 81 % pensaient que c'était faisable, soit une baisse de 16 % depuis...

STOP AUX BOUCS ÉMISSAIRES

Il s'agit donc d'un malaise profond qui se diffuse et s'étend dans l'établissement et que la direction générale refuse de voir. C'est la démonstration que celle-ci ne porte aucun intérêt à la qualité de vie au travail (dans le vrai sens du terme). L'accord QVT, signé par certaines organisations syndicales, prévoit de nombreuses actions, mais sans délai de réalisation et souvent très conditionnelles. Les espaces de discussions sur le travail, que nous réclamons à cor et à cri depuis de nombreuses années, ont fait long feu. L'accord prévoit qu'ils «pourraient être organisés trimestriellement». Mais comment, avec quels moyens et quel appui aux managers? S'il s'agit d'envoyer les ELD au casse-pipe, c'est non pour

nous. Favoriser la reconnaissance au travail : là encore, cinq engagements de la direction générale, mais rien de concret. Le droit à la déconnexion reste toujours encadré par... l'envoi d'un courriel supplémentaire. Est-ce de l'ironie? La régulation de la charge et de l'intensité de travail ne seront pas réduites, mais on vous livrera un guide pour... discuter sur celles-ci. L'établissement devrait se servir des résultats du dernier Bipe pour faire des propositions d'amélioration de la qualité de vie au travail, plutôt que d'estimer que les agents n'ont pas bien compris les questions et de faire pression pour qu'ils répondent ce qui est attendu. La souffrance au travail est forte, et l'absence de prise en considération de ces réponses l'augmente encore. Et pourtant, le SNU a des solutions : diviser le rythme des nouveautés par deux, donner de vraies marges de manœuvre et de décision au niveau local, et arrêter de gérer notre sous-effectif par la multiplication des CDD de courte durée que les agences passent leur temps à former! ●

Le Secteur Cadres du SNU

Pour contacter le Secteur Cadres et Encadrants du SNU : secteurcadresnu@gmail.com

Pour en savoir plus, pour ne pas rester seul, le Secteur Cadres et Encadrants du SNU vous propose un espace d'échanges et de réflexion. Retrouvez nos publications sur [Snuteffsu.fr](https://snuteffsu.fr), rubrique Pôle emploi, onglet Secteur Cadres.

● Les femmes, l'entreprise et le droit

Les opportunités économiques

La Banque mondiale étudie les lois et règlements qui affectent les opportunités économiques des femmes dans 190 pays. Aujourd'hui, seuls dix pays ont une égalité juridique complète entre femmes et hommes.

Un important corpus de recherche établit un lien entre d'une part les réformes juridiques visant à atteindre l'égalité des sexes et d'autre part l'inclusion économique des femmes. L'autonomisation des femmes profite à la richesse économique d'un pays en réduisant les inégalités de revenus et en augmentant la diversité et la résilience. Au contraire, les écarts législatifs entre les sexes en matière d'entrepreneuriat et d'emploi sont associés à des niveaux de revenu et de productivité globale plus faibles. Les économies à fort niveau de développement ont, en général, des niveaux plus élevés d'égalité entre les sexes. En fait, dans la

relation entre le développement économique et l'égalité juridique entre les sexes, la causalité va probablement dans les deux sens. La Banque mondiale étudie les lois et règlements qui affectent les opportunités économiques des femmes dans 190 pays, et produit une étude régulière : *Les femmes, l'entreprise et le droit*. Les statistiques et analyses produites se basent sur huit indicateurs et leur traitement différentiel en fonction des genres : mobilité, lieu de travail, salaire, mariage, parentalité, entrepreneuriat, patrimoine et retraite. Il est important de noter que l'option choisie n'est pas de dire si dans l'absolu la loi est «bonne ou mauvaise» par rapport

aux droits humains fondamentaux, mais si elle est égalitaire ou pas. Plus les lois sont égalitaires, plus les femmes entrent et restent dans la population active, plus les différences de salaire diminuent, plus les femmes sont protégées des emplois précaires et de la violence sur le lieu de travail, etc.

LES RÉFORMES S'ACCÉLÈRENT AU MOYEN-ORIENT

Voici quelques exemples d'éléments qui permettent de construire l'indicateur. Au chapitre mobilité : est-ce qu'une femme peut choisir son lieu de vie comme le fait un homme? Est-ce qu'une femme peut obtenir un passeport de la même façon qu'un homme? Chapitre biens : est-ce que les femmes et les hommes ont les mêmes droits à la propriété? Est-ce que les filles ont les mêmes droits

de succession que les fils? Le constat en 2022 est sans appel : aujourd'hui, seuls dix pays ont une égalité juridique complète entre les femmes et les hommes. Néanmoins, il est fondamental de noter l'évolution importante, parfois rapide même si récente, des lois de nombreux pays vers une prise en compte plus égalitaire des droits des femmes et des hommes. Au cours des cinquante dernières années, les économies à revenu élevé de l'OCDE, d'Europe et d'Asie centrale, d'Amérique latine et des Caraïbes ouvrent progressivement la voie à l'égalité juridique entre les femmes et les hommes. Les pays à revenu élevé de l'OCDE, les pays latins, les régions Amérique et Caraïbes et l'Afrique subsaharienne ont chacun enregistré un gain dans leur score moyen de plus de 30 points depuis 1970. Au cours des

La banque mondiale, c'est quoi déjà ?

La mission déclarée de la Banque mondiale est d'atteindre le double objectif de mettre fin à l'extrême pauvreté et de construire une prospérité partagée. Ses cinq organisations sont la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (IFC), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (ICSID). Les deux premières sont parfois appelées collectivement la Banque mondiale.

Les activités de la BIRD et de l'IDA se concentrent sur les pays en développement, dans des domaines tels que le développement humain (par exemple, l'éducation, la santé), l'agriculture et le développement rural (par exemple, l'irrigation et les services ruraux), la protection de l'environnement (par exemple, la réduction de la pollution, l'établissement et l'application des réglementations), les infrastructures (par exemple, les routes, la régénération urbaine et l'électricité), les grands projets de construction industrielle et la gouvernance (par exemple, la lutte contre la corruption, le développement des institutions juridiques).

Pour contacter le Secteur Femmes du SNU : secteurfemmes.snupef@gmail.com.

3919 : ce numéro d'écoute national est destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit du lundi au dimanche : de 9 heures à 22 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à 18 heures samedi, dimanche et jours fériés.

Élisabeth Jeannin

● Actuelles

Espagne : seul un oui est un oui

Le 25 août 2022, l'Espagne a voté la loi « Seul un oui est un oui » qui introduit l'obligation d'un consentement explicite à des relations sexuelles, pour que celles-ci ne soient pas qualifiées de viols. Le consentement doit être libre, éclairé et volontaire, manifesté par des paroles ou des actes qui expriment de manière claire la volonté de la personne. En cas de plainte, la preuve du consentement doit être apportée par l'accusé. En France, comme dans de nombreux pays, le viol reste défini par une action survenant par « violence, menace, contrainte ou surprise » et, en cas de plainte, la preuve doit être apportée par la victime. Pour rappel, seul 0,6 % des viols déclarés par des majeurs ont été condamnés en 2020. Ce changement de représentation permet de sortir d'une vision où, par défaut, la femme est toujours consentante pour des rapports sexuels. C'est un élément de lutte important contre les violences de genre. Pour ceux et celles qui s'interrogent sur le consentement, la vidéo *Consentement tasse de thé* sur YouTube vous expliquera tout.

Élisabeth Jeannin

dépendent de l'égalité juridique

dix dernières années, le rythme des réformes s'est accéléré au Moyen-Orient et en Asie du Sud, en Afrique de l'Est et du Nord, avec un gain du score moyen de plus de 10 points dans chaque région. Les régions Asie de l'Est, Pacifique et Afrique subsaharienne ont gagné chacune plus de sept points.

LA BELGIQUE, PREMIER PAYS À ATTEINDRE UN SCORE DE 100

En 1970, 12 pays obtenaient un score de 25 ou moins sur l'indice; en 1995, il n'y en avait plus que cinq et aucun en 2008. Toujours en 1970, aucun pays n'avait obtenu un score supérieur à 75, et seuls le Danemark et la Suède avaient obtenu le score maximal de 71 %. En 1975, les Nations unies ont lancé une Décennie d'action pour les femmes et, en 1979, la Convention sur l'élimi-

nation de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, connue sous le nom de Charte internationale des droits de la femme, a été adoptée par les Nations unies. Cette Décennie d'action a conduit à de nombreuses réformes augmentant l'égalité des sexes, les pays en meilleure position économique étant parmi les premiers à ratifier la convention. La Belgique et le Luxembourg ont été les premiers pays à atteindre un score de 100 en 2011, suivis par le Danemark en 2012, la Suède en 2013, la Lettonie en 2014, la France en 2015, l'Islande en 2016, le Canada en 2019, et l'Irlande et le Portugal en 2020. L'égalité entre femmes et hommes est un chantier immense, fondamental, qui avance, parfois par à-coups, mais qui avance! ●

Élisabeth Jeannin



● Femmage

Margaret Maruani (1954-2022) : travail, genre et sociétés

Durant toute sa carrière de chercheuse, Margaret Maruani s'est efforcée de donner une place centrale au travail dans le mouvement d'émancipation des femmes.

Margaret Maruani, née en Tunisie d'une mère allemande et d'un père tunisien, prend vite conscience qu'il fallait mieux naître garçon. À 13 ans, à son arrivée à Paris avec sa famille, elle ne supporte pas plus la domination masculine triomphante affichée. Elle se dit «féministe de naissance pour une raison de survie : accepter le statut dévolu aux filles et aux femmes, c'était se laisser complètement écraser». Les deux messages souvent répétés par sa grand-mère paternelle sont à l'origine de sa volonté de liberté et d'émancipation par l'instruc-

tion et le travail : «Dans la vie il faut toujours se battre, bats-toi!» et «On peut tout t'enlever dans la vie : ta famille, ta maison, ton argent. Mais il est une chose qu'on ne peut pas t'enlever, c'est ce que tu as dans la tête; alors, fais des études, ma fille.» Naturalisée peu après son arrivée en France, elle y poursuit ses études : maîtrise d'allemand, DEA de sociologie à Sciences Po Paris, puis thèse de doctorat, *Les Syndicats à l'épreuve du féminisme*, sous la direction de Jean-Daniel Reynaud. Dans sa thèse, elle montre comment de-

puis les origines, le syndicalisme a commencé à exclure les femmes «voleuses de travail» avant de dénoncer le fait que les travailleuses femmes sont moins payées, plus souvent au chômage et les premières à prendre la porte en cas de licenciement.

LES SYNDICATS À L'ÉPREUVE DU FÉMINISME

Après un passage au Cnam, elle intègre le centre de sociologie urbaine du CNRS. En 1992, elle y devient directrice de recherche. Trois ans plus tard, elle fonde le réseau de recherche international et pluridisciplinaire Marché du travail et genre (Mage), et crée la revue *Travail, genre et sociétés*. Mage rassemble désormais trente universités et centres de recherche dans treize

pays. Pionnière, à la croisée de la sociologie, de l'économie et de l'histoire, s'appuyant sur de nombreuses enquêtes, Margaret Maruani étudie le marché de l'emploi à travers le prisme du genre. Ses travaux mettent en lumière les enjeux liés au développement du travail et de l'emploi des femmes. Ses recherches ont contribué à rompre avec une sociologie du travail dominée par le «masculin neutre» et alors aveugle au genre. L'originalité et la force du parcours de Margaret Maruani, c'est la volonté qui a été la sienne d'articuler trajectoire de recherche et engagement féministe, en donnant une place centrale au travail dans le mouvement d'émancipation des femmes et dans l'égalité entre les sexes. ●

Madeleine Jérôme Evrard

● Roman graphique

La lente acceptation de son homosexualité

Visiblement, la terre entière le savait avant elle : Élodie est homo. Mais le plus dur n'est pas forcément de le dire aux autres. Ça peut être surtout de se le dire à soi. *Coming in* raconte ce chemin vers soi qui passe par le déni, la peur, les idées noires, et mène à l'acceptation.

Coming in est une œuvre bio-graphique. L'autrice, Élodie Font, est journaliste et a reçu en 2018 le prix LGBTI Out d'Or du meilleur documentaire pour son podcast diffusé sur Arte Radio *Coming in* dans lequel elle parle de son homosexualité. Au vu des nombreuses réactions suscitées, Élodie Font décline aujourd'hui son histoire avec cet album dans une version revue et approfondie. Une démarche salutaire et bienvenue.

Une fois n'est pas coutume, commençons notre propos sur la forme. Les amatrices et amateurs de BD savent sans doute à quel point la couverture fait déjà beaucoup dans le processus d'appréhension d'un ouvrage. *Coming in* ne déroge pas à la règle, puisque l'on est forcément happé par cette magnifique couverture, belle et colorée, réalisée par le trait si particulier de Carole Maurel illustrant la narratrice qui nage dans les couleurs du mouvement LGBT.

Les tons pastel renvoient sans doute au long processus nécessaire pour arriver à assumer son homosexualité, une interprétation qui semble confortée par la position de la main droite, retenue, alors que la main gauche cherche à s'échapper.

UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÔCHES

Coming in nous attire d'abord par la qualité de ses couleurs, sur la couverture comme dans les pages intérieures. Le coup de crayon de Carole Maurel nous emporte à travers des scènes très expressives, avec des contrastes souvent saisissants dans la lumière et les couleurs, illustrant l'imagination et les émotions de la narratrice, et traduisant à la perfection ses pensées et ses états d'âme. La mise en scène, variée et dynamique, épouse son

cheminement émotionnel tout en montagnes russes. Bref, cette BD, techniquement très réussie, est en outre un objet particulièrement agréable à manipuler.

Maintenant, passons au propos de l'ouvrage. Si l'on connaît le coming out, on connaît moins en revanche le coming in, autrement dit le fait de se rendre compte de son homosexualité et de l'accepter. La société est telle que l'on ne se demande pas forcément qui l'on est, où l'on va et ce que l'on souhaite vraiment. On monte dans le train en marche, comme tout le monde, on suit et on ne prend certainement pas assez le temps pour réussir à se trouver soi-même.

C'est ce que nous dépeint parfaitement Élodie Font à travers cet album. Elle raconte la lente acceptation de son homosexualité, de l'adolescence à la trentaine. Parfois, son orientation sexuelle semble plus évidente pour les autres que pour elle-même, car dans le cas d'Élodie tout le monde a l'air de le savoir mieux qu'elle. Ce n'est pas qu'elle s'interdit d'y penser, elle ne s'est jamais posé de question sur sa sexualité, il allait de soi qu'elle était hétérosexuelle. Dès lors que ses amies la poussent à y réfléchir, la jeune femme s'interroge et c'est tout un chemin, parfois tortueux, vers l'acceptation qu'elle va devoir emprunter. Elle s'interroge sur ses propres désirs, se souvient de ses relations passées avec les hommes, observe autour d'elle ses amies lesbiennes... Au bout de la route, enfin ce sentiment d'être soi et de trouver sa place.

LE DEUIL DE L'HÉTÉROSEXUALITÉ

On pourrait juger que cette histoire est, finalement, assez banale. L'histoire d'une adolescente qui doit faire «le deuil de l'hétérosexualité». Banale, mais ô combien importante à raconter, banale, mais ô combien puissante dont la transmission aux

jeunes générations est nécessaire. Finalement pas si banale que ça... Et racontée avec tellement de justesse. L'intelligence du propos réside dans la description des réflexions, du cheminement intime, des pensées personnelles, la mise en scène de tous ces moments qui, bout à bout, traduisent le long chemin de l'acceptation de soi.

UN COUP DE CRAYON PLEIN D'ÉMOTION

Alors oui, pour certaines et certains, les choses sont claires depuis le départ, mais pour d'autres cela peut prendre toute une vie. Parce qu'Élodie n'a pas vraiment eu d'exemple auquel s'identifier lorsqu'elle était adolescente, elle

raconte dans son podcast puis dans cette bande dessinée le parcours de son coming in.

Selon le journal Têtu, «c'est bien aux personnes LGBTQI+, particulièrement gays et lesbiennes, que le livre s'adresse directement. Dans *Coming in*, le verbe est juste, mesuré. À travers des tournures de phrases qui sonnent comme des vérités générales pour les individus queers, Élodie Font parvient à établir une analyse pertinente et émouvante sur la construction identitaire». Pour notre part, il semble que ce livre instructif et important est vraiment à mettre entre toutes les mains, en commençant sans doute par celle des ados. ●

Nicolas Boissy



● Élodie Font, Carole Maurel, *Coming in*, Payot, 202, 144 pages, 21 euros.

● Roman graphique

Un récit poignant sur la dysphorie de genre



● Catherine Castro, Quentin Zuttion, *Appelez-moi Nathan*, Payot, 2018, 144 pages, 17,50 euros.

Appelez-moi Nathan est un roman graphique qui aborde le parcours psychologique et évoque aussi les transformations physiques de ces femmes ou de ces hommes qui entreprennent de changer d'identité et – parfois – de sexe, car ces personnes souffrent d'être égarées dans une enveloppe corporelle dans laquelle elles ne se reconnaissent pas. Ce témoignage romancé, qui symbolise des milliers d'histoires vraies, est le manifeste d'un mal être profond, celui de la dysphorie de genre et du traitement de la transition identitaire. Catherine Castro s'empare d'un sujet difficile, complexe, loin d'être un phénomène de mode comme le pensent certaines et certains. Au contraire, c'est un parcours compliqué et il faut du courage pour oser affirmer haut et fort qui l'on est vraiment au fond de soi. Ce n'est déjà pas évident de s'affirmer lorsqu'on accepte son genre, alors imaginez être emprisonné dans un corps que l'on rejette. Auprès de la famille proche en premier lieu, ensuite les difficultés sociétales, les oppositions, parfois

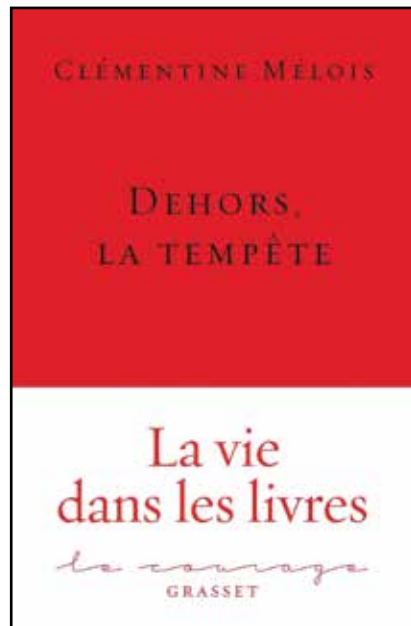
médicales, ou les méandres administratifs. L'autrice traite le sujet avec beaucoup de justesse, son personnage alternant colère et détresse. En effet, comment faire accepter au monde ce qui est difficile, voire impossible à verbaliser, à entendre, à comprendre? Ne vous fiez pas aux magnifiques aquarelles de cette bande dessinée réalisée par Quentin Zuttion, aux couleurs lumineuses et aux dessins libérés, car, vous l'aurez compris, cette bande dessinée est assez brutale à la lecture. En effet tous les sujets connexes inhérents à l'expérience du personnage sont auscultés comme le sexisme, la perception du corps, l'orientation sexuelle via l'homosexualité, l'homophobie ou encore l'automutilation. Bref, vous aurez compris qu'*Appelez-moi Nathan* est un ouvrage pédagogique dont la lecture invite à une réflexion bienveillante sur tous les sujets que l'on vient d'évoquer. Cette bande dessinée est un récit poignant, franc et réalisé avec beaucoup de sensibilité. C'est surtout une ode à l'optimisme et à la tolérance. ●

Nicolas Boissy



● Essai

Du plaisir des livres et du bonheur de lire



● Clémentine Mélois, *Dehors, la tempête. La vie dans les livres*, Grasset, 2020, 192 pages, 17 euros.

Un livre qui parle des livres – ceux des autres, ceux d'écrivains aimés, ceux de l'enfance – et de lecture. Du plaisir infini de la lecture, «*pantoufles, pipe et coin du feu pendant que dehors la tempête fait rage inutilement*». La phrase est de Roland Barthes évoquant une lecture douillette de Jules Verne, nous glisse Hervé Le Tellier dans sa préface. Artiste plasticienne et écrivaine malicieuse, Clémentine Mélois, née en 1980, est membre de l'Oulipo. Ses détournements savoureux de titres «*Simenon, mais si*» ou bien le «*Maudit Bic*» de Melville ou bien encore «*La société du Pestacle*» de Debord font la joie de tous les amoureux de littérature. Ici, donc, Clémentine Mélois nous parle des livres qu'elle aime, des auteurs et de son rapport à la lecture. Elle évoque un personnage, une héroïne et soudain son esprit divague. Ainsi lorsqu'elle lit que Maigret, quai des Orfèvres, passe son temps à recharger le vieux poêle en fonte et à le tisonner, ses souvenirs émergent et voilà qu'elle se voit petite, allant chercher le charbon à la cave, dans un seau à bec en métal noir. De même, les sandwiches du commissaire alimentent sa réflexion et l'inspirent,

tout comme les verres d'alcool que notre héros est capable de boire en une journée d'enquête. Elle les a comptés! Mais si! «*Au commencement de chaque nouvelle lecture, il me faut un temps d'imprégnation. C'est comme se baigner dans l'océan Atlantique; il paraît qu'il faut d'abord se mouiller la nuque*». Tout lecteur ressent cela, n'est-ce pas? «*Les poèmes nous suivent sans qu'on n'ait rien demandé... collent à notre mémoire*». C'est tellement vrai. Et elle, elle le dit si bien. Comme c'est joli lorsqu'au détour d'une phrase anodine sur le temps qu'il fait ce jour-là, elle poursuit en intégrant les mots d'Aragon «*Il fait beau à n'y pas croire. Il fait beau comme jamais. Quel temps! Quel temps sans mémoire*» ou bien encore lorsque Rimbaud s'invite fortuitement dans sa balade parisienne : «*C'est un coin de banlieue où chante une rocade, accrochant follement au RER des baignons d'argent*». Le livre tourne autour de la lecture, des livres et du bonheur de lire. C'est souvent drôle, léger et profond à la fois. Cet ouvrage à l'univers tellement facétieux est un parfait remède à la mélancolie ambiante. ●

Danielle Cleyrergue

● Jeu

Le tock : des pions, des cartes et du hasard



Le tock, vous connaissez? Il s'agit d'un jeu de parcours : chaque joueur doit faire le tour d'un plateau avec ses quatre pions pour les ramener au bercail. Cela vous rappelle sans doute quelque chose qui est la plupart du temps assimilé à un jeu qualifié de ringard : les petits ch'vaux! Certes il y a un plateau, il y a des pions à la place des chevaux et le principe reste le même, mais les comparaisons s'arrêtent là. La principale différence, c'est que ce jeu se joue en équipe, à quatre en mode une équipe de deux contre une autre équipe de deux, ou même (et c'est plus drôle) à six, en mode trois équipes de deux qui jouent contre ou avec les autres équipes suivant les coalitions momentanées ou permanentes qui se créent... ou pas. L'autre différence, c'est que les dés sont remplacés par des cartes. Ainsi la sortie et les déplacements des pions sont déterminés par les cartes distribuées au hasard, comme au tarot ou à la belotte, avec l'obligation d'échanger une carte avec sa ou son partenaire en début de chaque tour. Certaines cartes te font sortir, une autre permet d'échanger son pion avec

sa ou son partenaire ou adversaire, une autre peut permettre de partager son déplacement avec le ou la partenaire et une autre ne permet que de reculer. Enfin, les autres permettent de se déplacer en avançant. Du coup, ce jeu devient aussi hasardeux que stratégique! C'est là, en équipe, que le Tock prend toute sa saveur et son intérêt. Car si tu as les bonnes cartes en main, nul besoin de faire tout le tour du plateau : tu peux sortir, reculer puis tocker et entrer ton pion en trois coups! On évite de se voir imposer un échange de pion et de se retrouver bloqué, ou de se faire manger et devoir attendre de nouveau la bonne carte pour sortir. Donc un brin de réflexion est nécessaire. Toutes ces originalités rendent ce jeu très agréable pour un public familial. Et je peux vous dire que jamais ô grand jamais, une partie ne peut être considérée comme gagnée tant que les huit pions d'une équipe ne sont pas rentrés! Le hasard peut vite retourner la situation et vous permettre de rattraper votre retard. Des rires, des cris, et vraiment beaucoup de bon temps! ●

Nicolas Boissy

● Antifascisme

Un Visa contre le racisme et l'antisémitisme



● Visa, *Lumière sur Assemblée brune*, Visa, 2022, 90 pages, 3 euros.

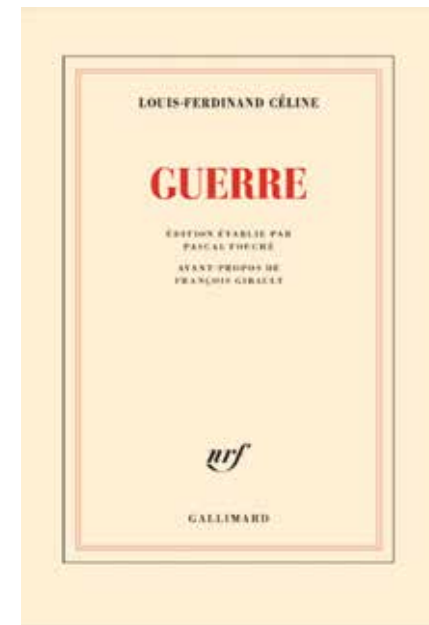
En France comme en Europe, l'extrême droite n'en finit pas de tisser sa toile. La banalisation de ses idées accompagne la diversité de ses masques. Marine Le Pen ou le fascisme social et populaire, Zemmour ou la nostalgie pétainiste d'une France éternelle, ou encore Soral et son blougi bouлга pseudomarxiste dans lequel les Juifs ont remplacé les capitalistes. Leurs cibles : les Juifs, les étrangers, les gays et les gauchistes. Mais ce que cette soupe conceptuelle peine à dissimuler, c'est que l'objectif réel de tous ces marchands de haine est de diviser les travailleuses et les travailleurs pour mieux asseoir l'exploitation économique. Leur véritable cible, c'est le mouvement social qui a su durant deux siècles faire vaciller les bases du système capitaliste et des inégalités sociales. Déjà, les régimes fascistes de l'Entre-deux-guerres invitaient à l'union des forces productives pour la gloire de la nation. Mais c'était pour justifier la suspension de la démocratie, afin de sauver la propriété privée des moyens de production en brisant toute forme de contestation sociale de la manière la plus brutale qui soit.

Zemmour et ses sbires glosent à n'en plus finir sur l'immigration en France, mais ses principaux mécènes, les Bolloré et consort, continueront de faire le nécessaire pour bénéficier d'une main-d'œuvre corvéable à merci. En revanche, ils attisent la haine au sein des classes populaires espérant les diviser et les affaiblir avec l'objectif de balayer sans pitié l'ensemble des conquêtes sociales et d'en finir avec le Code du travail. Une partie de la jeunesse est séduite par les idées d'extrême droite? Le meilleur argument pour leur dessiller les yeux est de leur rappeler que l'extrême droite est avant tout l'ennemi de toutes et tous les travailleurs, quelles que soient leurs origines, leurs confessions ou leurs orientations sexuelles. Et c'est pour ça que les publications de Vigilance et initiatives syndicales antifascistes (Visa) sont essentielles. L'association travaille sans relâche depuis maintenant plus de 25 ans à analyser, dénoncer et décortiquer les stratégies de l'extrême droite. Un travail essentiel, de salubrité publique, à diffuser et à faire tourner le plus largement possible. *No pasaran!* ●

Francine Fréjus

● Récit

Mélodie d'un cauchemar boursouflé de vie



● Louis-Ferdinand Céline, *Guerre*, Gallimard, 2022, 192 pages, 19 euros.

C'est une gifle salutaire que de lire Céline, une lecture nécessaire dans un temps où notre lamentable civilisation court aveuglément à sa perte. S'inventer des portes de sortie inexistantes, de la grandeur ou des vertus dans ce petit manège de toutes les fuites n'y changera rien. On peut continuer de se voiler la face «*avec des scrupules gros comme des cafards qui rôdent entre tous les esprits et les choses*» ou on peut assumer et embrasser l'horreur d'exister. C'est un premier pas que d'envoyer au trou cette culpabilité ingénue et idiote de la jeunesse et des intelligences mal dégrossies. *Guerre*, manuscrit abandonné par Céline dans sa fuite pour l'Allemagne, réapparu récemment dans des circonstances nébuleuses, est la cosmogonie de la fiction célinienne. C'est suite au récit de sa blessure que Céline affirme avoir «*attrapé la guerre dans sa tête*», la guerre qui est à l'origine de tous les maux, à l'origine de tout et qui agit comme un grand révélateur de vérité. C'est dans le mensonge de la fiction littéraire de Céline qu'éclate la vraie nature de ce qui

est propre à l'humain. L'existence est une orgie perpétuelle de fracas, de tumulte, de névroses, grande fanfare désaccordée d'éclapés, de boiteux, de proxénètes et de putains qui tapent sur une réalité difforme pour encore plus et mieux la tordre. Son écriture est musicale, c'est celle du vivant, elle est le son d'une humanité qui joue sa partition imparfaite sur le piano défoncé du monde tel qu'il va. On ne peut qu'accompagner ce mouvement avec nos tristesses, nos mesquineries et nos petites lâchetés. «*C'est des fatigues qui n'ont pas de nom, celles qu'on tient de l'angoisse*». Céline l'affirme simplement et pourtant, il n'y a rien de suicidaire dans son œuvre. Ce roman tape «*dans le cru de la viande*», sans pompes, sans solennités, sans ces artifices ridicules des écrivains de salon. C'est en fait une grande célébration du pandémonium qu'est le monde. Au fond, on trouve presque une forme de gaieté à accepter la mélodie de ce «*cauchemar*». *Guerre* est, paradoxalement, un livre boursouflé de vie. ●

Mathieu Goudot

TOUTE L'EXPERTISE DU CIDJ

POUR FACILITER VOS MISSIONS DE CONSEILLER·ÈRE

PÔLE EMPLOI



Rendez-vous sur

www.ijbox.fr



UNE BOÎTE A OUTILS PROFESSIONNELS

- **Votre veille** avec plus de 500 sources fiables analysées. Pour **rester informé des dernières actualités** de votre métier.
- **Des outils pédagogiques pour vous aider dans vos missions d'information** (découverte des métiers, des filières de formation...)
- **Des fonctionnalités pratiques intégrées** : avec la fonction panier, partagez en un clic des contenus adaptés à vos publics : dossiers d'infos, vidéos, quiz, tutos...
- **Une newsletter bimensuelle pour vous guider et vous informer** au sujet des nouveaux outils, vidéos et dossiers mis à disposition en ligne.



Demandez votre essai gratuit

Service relations clients IJ box
01 44 49 12 35 • abonnements@cidj.com



DES CONTENUS MIS À JOUR EN TEMPS RÉEL

- **Toutes les thématiques qui touchent vos publics** : orientation avec découverte des métiers, secteurs et diplômes, insertion professionnelle, stages, emplois, etc.
- **Des listes exhaustives d'adresses d'établissements de formation** (inclus l'open data Onisep).



DES RÉPONSES POINTUES ET RAPIDES

A partir de critères géographiques, de formations, métiers cibles, secteurs d'appétence ou qui recrutent **(en collaboration avec Pôle emploi)**...



UN MODULE INTERACTIF D'ORIENTATION

avec son questionnaire d'entrée.

Avec IJ box, toutes les ressources sont au même endroit : gagnez du temps et concentrez-vous sur l'accompagnement de votre public !

Soutenu par



IJbox.fr est une marque du CIDJ - Siret 775 685 605 00054 - N° TVA 55 775 685 605 - APE 499Z